



Réunion CCAS du 29 avril 2026

L'an Deux mil vingt-six, le 29 avril, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PRAHECQ, sous la Présidence de M. Eric GACOUGNOLLE

- Nombre de membres en exercice : 17
- Date de convocation : 14 avril 2026

Présents : Mme GELIN - Mme PIVETEAU - M. GACOUGNOLLE – Mme BAUDIN - Mme GUERINEAU - Mme LECOINTE - Mme REDIEN – M. RIVET - Mme CLAVEAU – Mme COUSSON – Mme NAUDIN – Mme PRIOU – Mme MORISSEAU

Excusé : Mme DUCROS - Mme LUSSIEZ - Mme VEZINAT- Mme BOURDEAU

Madame PRIOU Wendy a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier éventuel
- Compte Administratif 2025
- Approbation du compte de Gestion 2025
- Délégation au Président
- Election de Vice-Président et de Vice-Président Délégué
- Questions diverses

EHPAD

- Tarifs EHPAD 2026
- ERRD EHPAD 2025
- Compte de gestion EHPAD 2025
- Affectation des résultats EHPAD 2025
- ERRD SFR 2025
- Compte de gestion SFR 2025
- Affectation des résultats SFR 2025
- Participation Prévoyance MNT
- Désignation des membres
 - CST
 - CNAS
 - CVS
- Questions diverses

Monsieur le Vice- Président soumet à l'approbation des membres du C.C.A.S le compte rendu du dernier C.C.A.S du 26 février 2026. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

1 – Compte Administratif 2025

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Michelle BAUDIN sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Madame Sonia LUSSIEZ, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

ainsi:

Recettes de Fonctionnement	5 720.00 €
Dépenses de Fonctionnement	6 885.31 €

Résultat de l'exercice, Déficit	-1 465.31 €
Résultat exercice antérieur, Excédent	6 531.80€

Résultat Définitif, Excédent	5 066.49 €

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025

2 – Approbation de Compte de gestion 2025

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – Délégations au Président

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R123-21

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée les délégations prévues par l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité que :

Madame la Présidente est chargée, par délégation du Conseil d'Administration prise en application de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles et pour la durée de son mandat :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des Marchés Publics lorsque les crédits sont inscrits au budget pour tous les marchés publics n'excédant pas 20 000 €.;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Les décisions prises en application des délégations du Conseil d'Administration à la Présidente ci-dessus présentées, puissent être signées par le vice-Président dans les conditions fixées à l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles et autorise que la présente délégation soit exercée par le vice-président en cas d'empêchement de celui-ci.

Les décisions prises par Madame la Présidente en vertu de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Madame la Présidente doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil d'Administration de l'exercice de cette délégation. Le Conseil d'Administration peut toujours mettre fin à la délégation.

4 – Elections d'un vice-président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6 :

M. Eric GACOUGNOLLE, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, propose sa candidature à ce poste.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection du vice-président.

Voix obtenus :

Monsieur GACOUGNOLLE Éric

13 voix

A l'issue de ce scrutin, Monsieur GACOUGNOLLE Éric a été proclamé vice -président du CCAS

5 – Elections d'un vice-président délégué

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale;

Monsieur Eric Gacougnolle, expose au conseil d'administration que ce dernier doit, depuis l'entrée en vigueur de la loi 3DS du 21 février 2022 élire en son sein un vice-président délégué.

Mme Corinne GUERINEAU est élue à l'unanimité.

EHPAD

Mme AYME présente l'historique de l'EHPAD aux nouveaux membres afin de resituer le contexte et l'évolution de l'établissement depuis sa création en 1981.

6-Tarifs EHPAD 2026 au 1/04/2026

Petite chambre	Voté 29/01/2026	Dérogation 2026 + 1.95%
Présent à partir 01/01/2020	64.19	64.88
Présent avant 01/01/2020	60.77	61.42
Chambre moyenne 1 personne		
Présent à partir 01/01/2020	74.18	74.98
Présent avant 01/01/2020	73.52	74.31
2 personnes/jour		
Présent à partir 01/01/2020	56.54	57.15
Présent avant 01/01/2020	53.78	54.36
Grande chambre 1 personne		
Présent à partir 01/01/2020	78.33	79.17
Présent avant 01/01/2020	77.83	78.67

2 personne/jour		
Présent à partir 01/01/2020	59.45	60.09
Présent avant 01/01/2020	56.51	57.12
Extension violet	67.78	67.78
Chambre – 60 ans	71.69	73.09
Hébergement temporaire	75.44	76.26

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

7-ERRD EHPAD 2025

1.- SECTION FONCTIONNEMENT :

Total des Dépenses,	3 332 319.45
Total des Recettes,	3 663 903.04
Résultat exercice 2025 : excédent	<u>+ 331 583.59</u>

Cet excédent 2025 se répartit comme suit :

SECTION HEBERGEMENT

Total Dépenses :	1 597 204.81
Total Recettes	1 773 699.50
Résultat exercice 2025 Excédent	<u>+ 176 494.69</u>

SECTION DEPENDANCE

Total Dépenses :	460 963.91
Total Recettes :	472 243.94

Résultat exercice 2025 Excédent **+ 11 280.03**

SECTION SOINS

Total Dépenses : 1 274 150.73

Total Recettes : 1 417 959.60

Résultat exercice 2025 excédent **+ 143 808.87**

2.- SECTION INVESTISSEMENT 2025 : tableau de financement

Total Dépenses : 300 373.29

Total des recettes : 56 349.59

Il est rappelé que la dotation aux amortissements 181 632.54€ ne donne pas lieu à inscription budgétaire en recette d'investissement.

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

Les investissements réalisés

Mme AYME présente l'ensemble des investissements réalisés en 2025.

2025	MONTANT	FINANCEMENT
Lave-vaisselle	47 924.64	Auto-financement
Minibus	66 500.00	Auto-financement
Appel malade	13 176.60	Auto-financement
Moteurs rails de transfert	20 652.61	Auto-financement

8- EHPAD : COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du C.C.A.S à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9-Affectation des résultats EHPAD

L'EHPAD est signataire d'un CPOM en conséquence les résultats soins, dépendance et hébergement sont dorénavant globalisés.

Les résultats 2025 à affecter au budget 2026 sont les suivants : + 331 583.59 €

-compte 10686 réserve de compensation des déficits + 31 583.59€

-compte 10682 réserve affectée à l'investissement + 300 000.00€

Il est précisé que la réserve de compensation des déficits compte 10686 s'élève à 471 855.54€ (compte de gestion 2025).

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

10- ERRD SFR 2025

L'ERRD SFR 2025 présente les résultats suivants :

- Dépenses de Fonctionnement	<u>154 558.17€</u>
- Recettes de Fonctionnement	<u>141 115.93 €</u>
Résultat de l'exercice 2025 déficit	<u>- 13 442.24 €</u>

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident cette proposition.

11- SFR : COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du C.C.A.S à l'unanimité déclarent que le compte de gestion dressé pour

L'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12- Affectation des résultats SFR

Le résultat 2025 est le suivant : Excédent - 13 442.24 €

Les sommes à affecter sont les suivantes :

Résultats 2025 : déficit - 13 442.24 € qui seront compensées par reprises sur réserve de compensation des déficits c/10686

Pour information le compte 10686 réserve de compensation des déficits est de :

+ 22 615.99€.

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

Il est rappelé l'interdépendance entre le budget de l'EHPAD et le budget SFR. Les dépenses constatées en moins sur le budget SFR se traduisent par des recettes en moins sur le budget EHPAD.

En effet, l'EHPAD supporte notamment l'intégralité des frais de personnel attachés à la cuisine, ces frais sont répercutés proportionnellement. Dès lors, une baisse du nombre de repas à domicile se traduit par une baisse de ce qui sera facturé par le budget EHPAD au budget SFR. La recherche d'un équilibre est toujours nécessaire.

Il est constaté une baisse des repas à domicile avec notamment - 3 541 repas entre 2024 et 2025.

13-Participation Prévoyance

La participation de l'EHPAD pour la prévoyance est actuellement de 10.50€, avec seulement 19 adhérents en 2026 sur 60 agents. Une baisse significative vu l'augmentation de la cotisation prévoyance (plus du double) à compter de 2026.

Il est demandé une révision à la hausse de cette participation à hauteur de 20€.

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident cette proposition.

Désignation des membres :

Suite aux élections municipale, il est nécessaire de désigner des membres pour :

- Le CST : Mme LUSSIEZ Sonia, Mme REDIEN Marinette et Mme GELIN Marina suppléante
- LE CNAS : Mme NAUDIN Delphine
- LE CVS : Mme PRIOUX Wendy, Mme BAUDIN Michelle, suppléante Mme GUERINEAU

Corinne

Questions diverses :